



Mémoire présenté au Bureau d'audience publique sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré - 4

Montréal

29 juin 2012



© 2012
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

SOMMAIRE

1 Répondant au second appel d’offres d’Hydro-Québec Distribution, le projet de parc
2 éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 prévoit l’installation dans la MRC de la Côte-de-
3 Beaupré, d’éoliennes pour une puissance installée de 69 MW. Ce projet répond à une
4 demande gouvernementale visant à diversifier les filières d’approvisionnement
5 renouvelables.

6 Figurant parmi les technologies productrices émettant le moins de GES, la filière éolienne
7 permet au Québec de diversifier, à des prix compétitifs, ses sources d’approvisionnement
8 électriques renouvelables. Ce faisant, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 est en
9 tout point conforme à la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à la
10 *stratégie énergétique* et au *Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques*
11 *(PACC 2020)*. Il contribue également à rendre possible la substitution des combustibles
12 fossiles par une énergie verte, notamment dans le secteur des transports.

13 Par sa réalisation, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 contribue à l’établissement
14 et au développement au Québec d’une industrie de fabrication d’équipements éoliens et
15 de services capables de desservir une demande en émergence dans le Nord-Est du
16 continent tout en procurant ici des retombées économiques importantes.

17 Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 a fait l’objet de nombreuses séances
18 d’information et de consultation. Celles-ci ont permis l’identification de mesures
19 permettant de maximiser son acceptabilité.

20 Implanté dans la grande région de la Capitale Nationale, le parc éolien de la Seigneurie
21 de Beaupré 4 aura des retombées économiques significatives. Par sa mise en service, il
22 deviendra une vitrine technologique ainsi qu’un pôle touristique régional au plus grand
23 bénéfice des commerces et entreprises touristiques et agrotouristiques régionales.

24 Pour toutes ses raisons, l’Association québécoise de la production d’énergie renouvelable
25 (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 et demande
26 respectueusement au Bureau d’audiences publiques en environnement qu’il émette un
27 avis favorable à son égard au ministre du Développement durable, de l’Environnement et
28 des Parcs.

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)	5
MISE EN CONTEXTE	6
1. UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE	7
1.1 Le premier appel d'offres	7
1.2 Le second appel d'offres	8
1.3 Le troisième appel d'offres	10
2. UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
2.1 Une énergie propre	10
2.2 Une énergie permettant la substitution	12
3. UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE	13
3.1 Le contexte	13
3.2 La démarche	14
3.3 Le constat	15
4. UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	16
5. CONCLUSION	19

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés d'hydroélectricité
2 (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et l'Association québécoise de la
3 production d'énergie renouvelable (AQPER) regroupe maintenant des entreprises qui
4 œuvrent dans les divers secteurs de l'énergie renouvelable, dont l'énergie éolienne.

5 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
6 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le secteur
7 énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions sur l'évolution et
8 le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au Québec.

MISE EN CONTEXTE

1 Le développement de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement celui de l'énergie
2 éolienne, est mis de l'avant par plusieurs gouvernements à travers le monde afin de
3 pourvoir aux besoins énergétiques des populations, dans un contexte de lutte aux
4 changements climatiques. Depuis 2000, l'énergie éolienne a bénéficié d'une forte
5 croissance. Au Canada, la puissance installée atteint maintenant 5403 mégawatts (MW).
6 Le gouvernement du Québec a aussi intégré dans sa stratégie énergétique l'implantation
7 de 4 000 MW d'énergie éolienne, au terme de 2015.

8 De plus, d'autres types d'énergie renouvelable telle que la production de petite
9 hydraulique, de biomasse et de biogaz sont en exploitation au Québec. Des projets issus
10 des municipalités et des communautés autochtones sont également à venir dans les
11 différentes filières.

12 L'AQPER s'intéresse au projet du parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4 parce que ce
13 dernier permet le déploiement de la filière éolienne sur le territoire québécois et, ce
14 faisant, il accroît la proportion d'énergie renouvelable dans l'offre énergétique globale
15 offerte aux Québécois. Sa réalisation consolide également l'assise de cette filière
16 industrielle.

17 Ce projet est mené par Boralex et Gaz Métro, entreprises québécoises responsables avec
18 de saines pratiques de gestion. Leur expérience se démontre par leur présence dans
19 plusieurs marchés hors des frontières québécoises dont notamment en France et aux
20 États-Unis. De plus, les compagnies Boralex et Gaz Métro ont remporté un prix en mars
21 2012 *Project Finance Americas Deals of the Year 2011 Awards* pour l'élaboration d'une
22 structure financière dite complexe dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de
23 Beauré 2 et 3.

24 Situé dans la région de la Capitale Nationale, dans la MRC de La Côte-de Beauré, sur
25 un territoire privé appartenant au Séminaire de Québec, ce projet, le plus grand projet
26 éolien en construction au Canada en 2011-2012 incluant ceux de Seigneurie de Beauré 2
27 et 3, offrira une vitrine à l'industrie éolienne tout en permettant aux citoyens qui se
28 questionnent sur les caractéristiques de cette technologie en déploiement au Québec de se
29 faire une idée par eux-mêmes de ses caractéristiques.

1. UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Trois appels d'offres ont été réalisés suite à l'émission de 6 décrets
3 édictés par le gouvernement¹. Ces décrets (352-2003; 353-2003;927-2005; 1043-
4 2008; 1044-2008; 1045-2008; 1046-2008; 179-2009 et 180-2009) prévoient la
5 production de trois blocs d'énergie éolienne. Les premiers décrets, émis en 2003,
6 visent à rejoindre une puissance installée totale de 1 000 MW; le second groupe, émis
7 en 2005, augmente ce nombre de 2 000 MW. Le dernier groupe de décrets vise l'ajout
8 de 500 MW dont 250 MW doivent provenir de sources communautaires et 250 MW
9 de sources autochtones. Les délais de livraison des appels d'offres s'étalent de 2006 à
10 2015. De plus, ces décrets fixent les orientations gouvernementales concernant les
11 préoccupations économiques, sociales et environnementales à prendre en ligne de
12 compte dans la sélection des projets.

1.1. Le premier appel d'offres

13 Le premier appel d'offres (A/O 2003-02) fut lancé par Hydro-Québec Distribution le 12
14 mai 2003 pour des contrats d'approvisionnement de long terme de 1 000 MW. Au total,
15 trente-deux (32) soumissions totalisant plus de 4 292 MW de puissance ont été reçues de
16 neuf (9) soumissionnaires. Après analyse, Hydro-Québec a retenu huit (8) offres
17 provenant de deux soumissionnaires.

Tableau 1

Projets retenus dans le 1^{er} appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Baie des Sables	1/12/2006	109,5 MW
• Anse-à-Valleau 1	1/12/2006	100,5 MW
• St-Ulric/St-Léandre	1/12/2007	150,0 MW
• Carleton	1/12/2008	109,5 Mw
• Les Méchins	1/12/2009	150,0 MW
• Mont-Louis	1/12/2010	100,5 MW
• Montagne Sèche	1/12/2011	58,5 MW
• Gros Morne	1/12/2011-12	211,5 MW
Total		990,0 MW

¹ Un troisième appel d'offres destiné aux projets communautaires et autochtones, d'une puissance de 500MW, est actuellement en cours.

1 Le coût unitaire moyen de la production d'énergie éolienne en provenance des huit
2 contrats signés est de 8,3 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) soit 6,5 ¢/kWh pour
3 l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au transport et aux pertes électriques et
4 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage offert par Hydro-Québec Production. La firme
5 Merrimack Energy Group Inc. a analysé pour la Régie de l'énergie du Québec, ces
6 niveaux de prix dans un rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, April 2005*.
7 Au terme de son analyse, elle soumet les conclusions suivantes :

8 *The average cost of bids selected by Hydro-Québec-Distribution are at the lower*
9 *end of the range of costs identified in reports, studies and articles regarding the*
10 *generally accepted cost of wind power.*²

11 **Par l'attribution de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source d'énergie à long**
12 **terme à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise l'établissement au Québec d'une**
13 **industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capables de desservir**
14 **une demande en émergence dans le nord-est du continent tout en procurant au**
15 **Québec des retombées économiques importantes.**

1.2. Le second appel d'offres

16 Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec Distribution a procédé au lancement du second appel
17 d'offres pour une puissance installée totale de 2 000 MW. Au total, soixante-sept (67)
18 soumissions sont déposées, totalisant 7 798,7 MW. Après analyse, et aux fins de
19 préparation des contrats, Hydro-Québec-Distribution retient quinze (15) projets éoliens
20 provenant de huit (8) soumissionnaires.

21 Le coût unitaire moyen des soumissions retenues par Hydro-Québec Distribution s'établit
22 à 10,5 ¢/kWh soit 8,7 ¢/kWh pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au
23 transport et aux pertes électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage. La firme
24 Merrimack Energy Group, Inc. a procédé à l'analyse des prix des contrats
25 d'approvisionnement avec les prix des principaux produits disponibles dans les marchés
26 du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport applicables. Dans son rapport intitulé
27 *The Competitive Cost of Wind Power, July 2008*, elle soumettait les conclusions
28 suivantes à la Régie de l'énergie :

29 *The average cost of the portfolio of selected bids (including transmission costs) is*
30 *generally competitive with the analysis of wind power costs derived on the basis*

² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3569-05/Requete/HQD-02_Doc06-Merrimack_3569_29avr05%20.pdf, p.16

1 *of disaggregated costs including the implications of recent increases in capital*
2 *costs for wind projects as well as an analysis based on a sample of wind projects.*³

3 Les vingt-trois (23) projets de parcs éoliens retenus suite aux deux appels d'offres
4 viendront ajouter 8,7 TWh par année et 3 000 MW au bilan énergétique du Québec et ce
5 à un coût de revient très compétitif de 6,5 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) pour les
6 2,3 TWh/an issus du premier bloc et de 8,7 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) pour les
7 6,4 TWh/an issus du second bloc.

8 Cette nouvelle production sera graduellement mise en service de 2006 à 2015, facilitant
9 ainsi sa gestion.

Tableau 2

Projets retenus dans le 2e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Le Plateau	1/12/2011	138,6 MW
• De l'Érable	1/12/2011	100,0 MW
• Des Moulins	1/12/2011	156,0 MW
• Seign. de Beaupré 4 (Ste-Luce)	1/12/2012	68,0 MW
• St-Rémi	1/12/2012	100,0 MW
• New-Richmond	1/12/2012	66,0 MW
• St-Valentin	1/12/2012	50,0 MW
• Seigneurie de Beaupré 2	1/12/2013	132,6 MW
• Seigneurie de Beaupré 3	1/12/2013	139,3 MW
• Vents du Kempt	1/12/2014	100,0 MW
• Aguanish	1/12/2011	80,0 MW
• Massif du Sud 1	1/12/2012	150,0 MW
• Lac Alfred	1/12/2012-13	300,0 MW
• Rivière du Moulin 1	1/12/2014-15	350,0 MW
• <u>Clermont</u>	<u>1/12/2015</u>	<u>74,0 MW</u>
Total		2 004,5 MW

³ Régie de l'énergie, HQD 2 Document 1 annexe 4 R-3676-2008

1 **1.3. Le troisième appel d’offres**

2 En avril 2009, Hydro-Québec a lancé un 3e appel d’offres destiné à des projets
3 communautaires et autochtones devant être mis en service entre 2012 et 2014⁴.
4 Quarante-quatre projets totalisant 1 050 MW ont été soumis à Hydro-Québec en réponse
5 à son appel de propositions. Au terme de l’analyse des dossiers soumis, onze (11) projets
6 communautaires et un projet autochtone ont été retenus pour un total de 291,4 MW.
7 D’une taille limitée à 25 MW, ces projets auront un prix de vente de l’électricité plus
8 élevé que les deux premiers appels d’offres, 11,3 ¢/kWh⁵.

9 Les contrats de production d’énergie éolienne octroyés sont assortis de plusieurs clauses
10 visant à minimiser les risques financiers et reliés à l’approvisionnement énergétique. Ces
11 dernières garantissent également, grâce aux dispositions sur le contenu régional et
12 québécois, des retombées économiques appréciables pour les régions et pour le Québec
13 dans son ensemble. Qui plus est, le développement de ce nouveau secteur d’activité
14 économique permet d’établir une expertise et une base industrielle pour la fabrication de
15 certains éléments des groupes éoliens. En continuité avec le premier bloc d’énergie
16 éolienne, l’activité économique issue du second bloc de production permet de consolider
17 cette base industrielle, l’expertise qui s’est établie dans certaines régions du Québec et le
18 développement d’exportations de biens et services vers la région du nord-est de
19 l’Amérique. Finalement, Hydro-Québec Distribution a tenu compte de ce bloc d’énergie
20 dans le déploiement de son Plan d’approvisionnement du Québec 2011-2020⁶.

21 La disponibilité d’énergie constitue pour le Québec un atout de premier plan pour assurer
22 sa croissance économique et le bien-être de sa population. La production d’énergie
23 éolienne s’avère ainsi une source d’énergie importante et nécessaire pour satisfaire une
24 demande sans cesse croissante au Québec.

25

26 **2. UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

27

28 **2.1. Une énergie propre**

29 Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 est un actif de production d’électricité
30 structurant pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce
31 qui concerne l’environnement. Tel que le démontre le tableau 1, il produira une énergie

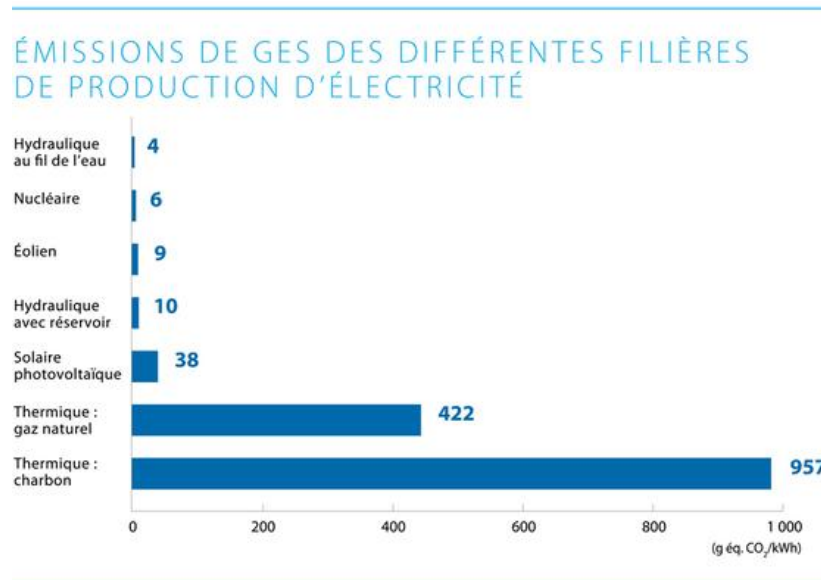
⁴ 50 MW d’ici au 1^{er} décembre 2012, puis 100 MW pour les années 2013 et 2014.

⁵ Cette situation s’explique par le fait que cette taille de projet doit supporter des charges de développement et d’intégration similaires avec peu de possibilité de dégager des économies d’échelle.

⁶ Régie de l’énergie du Québec, D-2011-162.

- 1 propre qui se classe parmi les meilleures technologies disponibles sur le plan de la
- 2 faiblesse de production de GES.

Figure 1



Source : Hydro-Québec,
<http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

- 3 Ce faisant, le parc éolien Seigneurie de Beaupré 4 est en tout point conforme à de
- 4 multiples stratégies et orientations du gouvernement du Québec.
- 5 ✓ **Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :**
- 6 L'orientation 3, produire et consommer de façon responsable, se fixe notamment
- 7 comme objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables ayant des
- 8 incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec⁷.
- 9 ✓ **Stratégie énergétique 2006-2015 :** Intégrer 4000 MW d'énergie éolienne d'ici
- 10 2015⁸.
- 11 ✓ **Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020):** La
- 12 production d'énergie faiblement émettrice de GES et l'efficacité énergétique
- 13 figurent parmi les premières actions identifiées par le gouvernement pour

⁷ http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf, p. 34.

⁸ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>

1 atteindre les objectifs de réduction fixés. Le développement de l'énergie éolienne
2 fait partie des moyens retenus à cette fin⁹.

2.2. Une énergie permettant la substitution

3 L'énergie produite par le parc éolien Seigneurie de Beaupré 4 à partir de 2014 s'ajoutera
4 à l'approvisionnement déjà contracté par Hydro-Québec Distribution et permettra de
5 répondre à la demande québécoise. Renouvelable à plus de 96 %, cette énergie contribue
6 à la lutte au réchauffement climatique et procure à l'économie québécoise la plus faible
7 intensité carbonique des provinces et territoires canadiens, comme en témoigne le
8 tableau 3.

9 Ayant bien planifié la croissance de sa demande, le Québec jouit actuellement d'un
10 surplus énergétique conjoncturel. Cette situation rend possible :

- 11 • la substitution des combustibles fossiles utilisés dans le transport des biens et des
12 personnes, responsables de 40 % des GES émis au Québec, par l'utilisation de
13 l'électricité comme énergie servant à propulser des véhicules électriques ou
14 hybrides *branchables* (plug in hybrids);
- 15 • le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques situés aux
16 États-Unis, ce qui permettrait de réduire considérablement la quantité de GES
17 émise au niveau continental¹⁰;
- 18 • l'implantation de nouveaux clients industriels recherchant une électricité produite,
19 en quantité et en qualité¹¹, de façon renouvelable.

⁹ <http://www.quebecvert2020.gouv.qc.ca/pdf/pacc.pdf>

¹⁰ Selon Google, chaque recherche effectuée par un moteur de recherche internet émet 0,2 g de CO₂. Pour plus de détail voir *Pollution par internet*, reportage réalisé par Steve Proulx dans le cadre de l'émission *La vie en vert*, <http://vievenvert.telequebec.tv/occurrence.aspx?id=650>

¹¹ Soit en termes de MWh pour ce qui est de la quantité ainsi qu'en termes de qualité d'onde et d'heures de continuité de service pour ce qui est de la qualité.

Tableau 3

Production de GES par millions de dollars de PIB au Canada
Exprimé en tonne équivalent de CO₂/ M\$ de PIB

	2008	2009	2010
T-N&L	171	177	161
IPE	21	15	13
N-E	322	310	292
N-B	374	362	279
Qc	66	67	65
On	114	85	92
Man	46	41	35
Sk	333	387	359
Ab	384	488	465
C-B	66	69	67

Sources : Statistique Canada et Environnement Canada

1 **Somme toute, le parc éolien Seigneurie de Beaupré 4 répond aux aspirations des**
2 **Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES fixés par**
3 **le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées en novembre 2009,**
4 **soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à 2012**
5 **et de 20 % d'ici à 2020¹².**

3. UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE

3.1. Le contexte

6 Le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 est issu d'un rachat de contrat du
7 projet Sainte Luce appartenant à Kruger. Après le rachat du contrat, Boralex et Gaz
8 Métro ont procédé à des études afin d'assurer Hydro-Québec que les exigences du contrat
9 initial seraient respectées même si le projet est déplacé géographiquement. Boralex et
10 Gaz Métro ont étudié les impacts environnementaux, économiques et sociaux
11 (acceptabilité sociale) afin que le distributeur soit d'accord avec le rapatriement du projet.
12 Dans le cadre de la soumission pour l'appel d'offres, Kruger devait répondre à un
13 volumineux cahier des charges et se voyait évalué selon une grille d'évaluation adoptée
14 par la Régie de l'énergie du Québec¹³. Cette méthode allouait un maximum de 45 points

¹² MDDEP, Plan stratégique 2009-2014, p.11. En 1990, le Québec émettait 83,67Mt équivalent CO₂.

¹³ Décision D-2005-201, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2005-201.pdf>.

1 pour la dimension monétaire et un maximum de 55 points pour la dimension non
2 monétaire. Neuf (9) de ces 55 points portaient sur des éléments ayant trait au
3 développement durable et à l'acceptation de la population recevant le projet. Pour ce qui
4 est des projets situés en terres privées :

5 *Le cadre de référence s'inspire de l'entente sur le passage des lignes de*
6 *transport en milieux agricole et forestier entre l'UPA et Hydro-Québec et*
7 *propose aux intervenants agricoles et aux promoteurs de projets éoliens*
8 *des principes d'intervention, des méthodes et des mesures concernant :*
9 *o la localisation des ouvrages éoliens;*
10 *o l'atténuation des impacts liés aux travaux de construction et de*
11 *démantèlement;*
12 *o l'atténuation des impacts liés à l'exploitation et à l'entretien;*
13 *o la compensation des propriétaires.¹⁴*

14 Travaillant seuls ou en concurrence avec d'autres promoteurs sur un même site, les
15 soumissionnaires ont préparé leurs propositions à Hydro-Québec Distribution dans le
16 délai qui leur était imparti et en fonction de la grille d'évaluation qui les départagerait.

3.2. La démarche

17 Afin d'être conforme aux exigences du processus, le promoteur a **obtenu les résolutions**
18 **habilitantes** de la part de la MRC concernée (puisque le projet est situé en territoire non-
19 organisé, sous gestion de la MRC de la Côte-de-Beaupré) et il a **convenu d'une entente**
20 **de gré à gré avec le propriétaire, le Séminaire de Québec, en signant des actes de**
21 **propriétés superficielles** afin de préciser les parcelles sur lesquelles seront érigées les
22 éoliennes. Au final, le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 utilisera les
23 lignes électriques existantes de raccordement des parcs éoliens de la Seigneurie de
24 Beaupré 2 et 3. Ainsi, le projet 4 ne nécessitera pas la mise en place de nouvelles lignes,
25 de postes de raccordements électriques et de nouvelles infrastructures d'opération ce qui
26 réduit l'impact sur le milieu.

27 Avant de déplacer le projet, les promoteurs ont rencontré la population de la région
28 d'implantation du projet afin de la consulter sur le projet qu'il entend réaliser. Cette étape
29 est fondamentale en vue de l'adhésion de la population qui recevra le projet. **Le**
30 **promoteur se doit donc non seulement d'entendre les propositions de bonification**
31 **ou les demandes de modification qui lui sont faites, il doit les écouter.** L'AQPER
32 privilégie pour ses membres une philosophie où **c'est le promoteur qui doit s'adapter**
33 **au milieu le recevant et non l'inverse.** Il est important de développer et de conserver un

¹⁴ Idem, p.5.

1 dialogue avec ses hôtes afin d'expliquer les différentes variables en jeu, leur impact
2 respectif sur la réussite du projet dans le but de convenir d'un plan d'aménagement
3 consensuel. Sans ce dialogue, il ne peut y avoir de point d'équilibre entre l'adhésion
4 citoyenne et la faisabilité technicoéconomique¹⁵.

3.3. Le constat

5 Pour parvenir à cet équilibre, le promoteur du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 a
6 **tenu de multiples rencontres individuelles et collectives avec les propriétaires,**
7 **locataires et utilisateurs du territoire.** Ces activités lui ont permis :

8 1- d'expliquer le projet qu'il propose;

9 2- d'entendre et d'écouter les opinions émises;

10 3- de déterminer les meilleures mesures d'atténuation possible afin de permettre une
11 relation de bon voisinage avec les différents utilisateurs visés ainsi que la
12 poursuite d'une activité récréotouristique et de villégiature.

13 C'est pourquoi Boralex et Gaz Métro utiliseront des chemins déjà existants dans la
14 propriété du Séminaire de Québec. Les promoteurs se sont engagés à ne pas implanter
15 d'éoliennes à moins de 500 mètres des chalets. Leurs utilisateurs ont été consultés par le
16 promoteur et se déclarent satisfaits des mesures convenues pour l'aménagement du site
17 comme le respect du milieu d'accueil dans la logistique et la construction du parc. Le
18 projet construit sur un site privé et inoccupé, demeurera peu visible pour les municipalités
19 avoisinantes telles Rang Saint-Léon (12 km du site), Saint-Tite-des-Caps (15 km) et
20 Mont-Sainte-Anne (18 km).

21 La mise sur pied du Comité de suivi permettra également de suivre l'enracinement du
22 parc éolien dans son milieu d'accueil et de gérer, de façon proactive et en toute
23 transparence, d'éventuels problèmes et nuisances qui pourraient survenir lors de la
24 construction ou de l'opération du parc. Le suivi s'est mis en place et continuera avec :

25 - la protection des frayères;

26 - le respect de la voirie forestière et des installations de ponceaux;

27 - le respect des périodes de restriction pour la reproduction de l'omble fontaine, la
28 nidification des oiseaux;

29 - le respect des chauves-souris et du climat sonore.

¹⁵ Cet équilibre doit rencontrer l'ensemble des obligations avec le milieu hôte, avec les partenaires et créanciers, et ce, à l'intérieur des revenus prévus au contrat signé préalablement avec Hydro-Québec Distribution.

1 Bien que chaque projet soit différent, par sa configuration et par le profil socio-
2 économique ou environnemental du milieu dans lequel il s'insère, il n'en demeure pas
3 moins qu'une fois celui-ci en opération on constate une hausse de l'appréciation de la
4 filière éolienne par la population hôte. Cette réalité a été étudiée notamment par la firme
5 Multi-Réseau en 2007¹⁶. À l'aide d'un sondage multivarié auprès de deux populations¹⁷
6 les chercheurs ont établi que l'opinion de la population vivant à proximité du parc est
7 passée de 83 % favorable à 86 %, une fois sa mise en service. On retient également de ce
8 sondage que :

- 9 • 73 % des répondants estiment que le parc a des retombées économiques positives;
- 10 • 74 % croient que l'installation d'un parc ne nuit pas au tourisme de la région;
- 11 • 72 % pensent que vivre près d'un parc ne représente pas de risque pour la santé.

12 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il est du devoir du promoteur d'effectuer une
13 consultation approfondie auprès des résidents des municipalités qui reçoivent le projet
14 très tôt dans le processus de conception. Il lui est également impératif d'écouter les
15 demandes du milieu, d'identifier des mesures d'adaptations consensuelles et de les
16 intégrer au projet. Ces bonnes pratiques ne sauraient être complètes sans la création d'un
17 comité de suivi composé de représentants de la région d'accueil pour accompagner le
18 promoteur dans le processus de construction, de mise en service et d'opération du parc
19 éolien. C'est avec ce groupe qu'il déterminera les mesures les plus appropriées pour
20 répondre à toute plainte émise par un ou plusieurs citoyens. **L'ensemble de ces bonnes**
21 **pratiques a été respecté par le promoteur.**

4. UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22 Le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 est, comme nous l'avons vu, le
23 résultat d'un appel d'offres qui découle d'une stratégie du gouvernement de développer
24 l'éolien au bénéfice des régions. Établie en 2003, cette stratégie de développement
25 énergétique, économique et régional a permis, avec le premier appel d'offres, la venue au
26 Québec d'entreprises spécialisées dans le secteur éolien et le développement d'une
27 industrie manufacturière en région et d'une industrie de services.

¹⁶ LÉGER, Caroline, LEMIEUX, Daniel, Les éoliennes : c'est beau et c'est bon, Enerview, printemps 2008. Enquête téléphonique réalisée auprès de 1000 personnes.

¹⁷ Une population vivant à moins de 10 kilomètres d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance

1 Les promoteurs québécois se sont également développés et diversifiés grâce à cette
2 volonté gouvernementale de diversifier les sources d’approvisionnement électrique. Des
3 entreprises telles que Boralex, Innergex ou Kruger de même que de nombreuses firmes de
4 génie-conseil ou de services environnementaux, juridiques et financiers exportent
5 aujourd’hui leur savoir-faire dans toute l’Amérique du Nord et même au-delà. Montréal
6 est aujourd’hui la ville où se concentre la plus grande expertise éolienne à l’échelle
7 continentale.

8 Cette première vague a entraîné une construction moyenne de 150 MW par année entre
9 2005 et 2010. Selon l’étude réalisée en 2010 par Jean-Claude Thibodeau¹⁸, ce premier
10 appel d’offres aura créé 1860 emplois à temps plein pour une période de 6 ans au cours
11 de la phase de construction. Au terme de leur entrée en phase de production, l’auteur
12 estime que ces parcs occuperont annuellement à temps plein 99 personnes et procureront
13 de l’emploi à 165 autres personnes de façon indirecte et induite.

14 Lancé en 2005, le 2e appel d’offres permet de maintenir et d’accroître le bassin de main-
15 d’œuvre et l’expertise mobilisée. Mis en service à partir de 2012, ces projets arrivent alors
16 que l’intensité économique issue du 1er appel d’offres commence à ralentir. Plus de 5200
17 emplois par année pendant les 5 années que dureront la construction et la mise en service
18 des 2004 MW contractés seront ainsi créés.

19 **Le parc éolien Seigneurie de Beauré 4** est de ce nombre. D’une valeur de **200 M\$**, ce
20 projet de 69 MW créera localement jusqu’à **200 emplois** durant la phase de
21 **construction et emploiera par la suite environ 7 employés permanents pendant sa**
22 **phase d’exploitation**. Étant assujetti aux règles de l’appel d’offres, **il soutiendra**
23 **également de nombreux emplois au Québec**. De fait, le contenu québécois des
24 éoliennes sera de 42 % dont les turbines construites par le turbinier Énercon. Ainsi,
25 Boralex et Gaz Métro excèdent de 12 % le contenu minimal québécois exigé par Hydro-
26 Québec pour tout projet.

27 La répartition des retombées économiques entre la Grande Région de Québec et la MRC
28 de la Côte-de-Beauré n’est pas encore connue car le promoteur est en appel d’offres
29 pour l’entrepreneur général.

30 Le support financier du projet viendra de Boralex (50 %) et de Gaz Métro avec la firme
31 d’investissement Valener (50 %). La MRC de la Côte-de-Beauré recevra des
32 contributions volontaires totalisant plus de trois quart de million de dollars (moyenne sur
33 vingt ans, soit 617 \$/MW/année). Cette contribution se fait sur une base volontaire

¹⁸ THIBODEAU, Jean-Claude, Étude des retombées économiques de la filière de l’énergie éolienne sur le Québec et en Gaspésie, étude réalisée pour Canwea, octobre 2010, 42p.

- 1 puisque le territoire dans lequel se situe le parc est non organisé et ne reçoit donc aucun
- 2 service municipal.

5. CONCLUSION

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 figure parmi les projets
3 retenus par Hydro-Québec Distribution au terme de son 2^e appel d'offres. Par l'attribution
4 de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source d'énergie de long terme à des coûts
5 compétitifs. Ce faisant, elle favorise l'établissement au Québec d'une industrie de
6 fabrication d'équipements et de services éoliens capable de desservir une demande en
7 émergence dans le nord-est du continent tout en procurant au Québec des retombées
8 économiques importantes.

9 Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 produit une énergie propre et en tout point
10 conforme à la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à la *stratégie*
11 *énergétique* ainsi qu'au *plan d'action sur les changements climatiques*. Il répond aux
12 aspirations des Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES
13 fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées en novembre
14 2009, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à
15 2012 et de 20 % d'ici 2020.

16 Dans la démarche de présentation de son projet aux citoyens des municipalités
17 concernées, les promoteurs ont obtenu les résolutions habilitantes de la part de la MRC
18 concernée et ils ont convenu d'une entente de gré à gré avec le propriétaire des terres sur
19 lesquelles seront érigées les éoliennes et infrastructures nécessaires. Il a, de plus,
20 rencontré les villégiateurs utilisant le territoire et a pris en considération leurs
21 préoccupations. Ce faisant, il s'est adapté au milieu qui le reçoit et non l'inverse. Il a
22 donc respecté l'ensemble des bonnes pratiques recommandées par l'AQPER.

23 D'une valeur de 200 M\$, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 créera localement
24 jusqu'à 200 emplois durant la phase de construction et emploiera par la suite 7 emplois
25 permanents pendant sa phase d'exploitation et soutiendra également de nombreux
26 emplois ailleurs au Québec dans différentes entreprises de la filière éolienne. C'est donc
27 un projet structurant pour l'industrie et l'économie locale.

1 **Pour toutes ses raisons, l'Association québécoise de la production d'énergie**
2 **renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de la Seigneurie de**
3 **Beaupré 4 et demande respectueusement au Bureau d'audiences publiques en**
4 **environnement de recommander l'émission des autorisations gouvernementales**
5 **requisies au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.**